



Tableaux détaillés : documentation

EMP1 : Emplois au lieu de travail par sexe, âge, statut et temps de travail



Présentation

Pour les zones d'au moins 2 000 habitants en 2008, dans sa version agrégée, le tableau fournit des effectifs selon le croisement des critères suivants :

- temps de travail
- sexe
- âge regroupé (6 classes d'âges)
- statut professionnel regroupé (2 postes)

Pour les zones de 10 000 à 49 999 habitants en 2008, dans sa version semi-agrégée, le tableau fournit des effectifs selon le croisement des critères suivants :

- temps de travail
- sexe
- âge quinquennal
- statut professionnel regroupé (2 postes)

Pour les zones d'au moins 50 000 habitants en 2008, dans une version semi-agrégée également, le tableau fournit des effectifs selon le croisement des critères suivants :

- temps de travail
- sexe
- âge regroupé (6 classes d'âges)
- statut professionnel détaillé (4 postes)

Pour les zones d'au moins 50 000 habitants en 2008, dans sa version détaillée, le tableau fournit des effectifs selon le croisement des critères suivants :

- temps de travail
- sexe
- âge quinquennal
- statut professionnel détaillé (4 postes)

Les données sont présentées dans les limites géographiques en vigueur au 1er janvier 2010. Pour en savoir plus, consulter la documentation du fichier géographique de la rubrique "Connaître et utiliser la géographie" du menu "Documentation et géographie".

Définitions

Âge

L'âge est la durée écoulée depuis la naissance. Il peut être calculé selon deux définitions :

- l'âge par génération (ou âge atteint dans l'année ou encore âge en différence de millésimes) est la différence entre l'année de collecte de l'information et l'année de naissance ;
- l'âge en années révolues est l'âge atteint au dernier anniversaire.

Par exemple, à la date du 1er janvier 2006, un individu né le 10 octobre 1925 est âgé de 81 ans en âge atteint dans l'année et de 80 ans si l'on considère son âge en années révolues.

Les résultats du recensement de la population sont désormais présentés en utilisant l'âge en années révolues.

Remarque(s)

Les résultats du recensement de la population de 1999 et des recensements antérieurs étaient présentés en utilisant l'âge en différence de millésimes.

Désormais, depuis 2004, lorsque les données des recensements sont comparées, les âges sont tous exprimés en années révolues.

Emploi

Au recensement, les personnes actives ayant un emploi peuvent être comptées à leur lieu de résidence ou à leur lieu de travail. Au lieu de résidence, on parle de population active ayant un emploi. Au lieu de travail, on parle d'emploi au lieu de travail ou plus brièvement d'emploi.

Remarque(s)

Depuis 2004, le recensement permet de mieux prendre en compte les actifs ayant un emploi, même occasionnel ou de courte durée, et qui sont par ailleurs étudiants, retraités ou chômeurs. Une part de l'évolution de l'emploi, depuis 1999, peut être liée à ce changement.

Lieu de travail

Le lieu de travail est la zone géographique où une personne exerce son activité professionnelle.

Certaines personnes exerçant des professions bien déterminées telles que "chauffeur-routier", "chauffeur de taxi", "VRP", "commerçant ambulant" ou "marin pêcheur" les amenant à se déplacer plus ou moins fréquemment pour leur travail sont, par convention, considérées comme travaillant dans leur commune de résidence.

Statut professionnel

La notion de statut professionnel s'applique à la population active ayant un emploi. Elle permet de distinguer les salariés des non-salariés. Les salariés regroupent les salariés du secteur privé, ceux de la fonction publique (État, collectivités locales, fonction publique hospitalière), et ceux des entreprises publiques ou nationales et de la sécurité sociale. Les non-salariés comprennent les indépendants ou les personnes travaillant à leur compte, les chefs d'entreprise salariés ou PDG ou gérants minoritaires de SARL, et les personnes aidant une autre personne dans son travail sans être rémunérées (le plus souvent ces dernières sont des personnes qui aident, sans être salariées, un membre de leur famille qui est lui-même à son compte : exploitant agricole, artisan, commerçant, industriel, profession libérale).

Remarque(s)

Depuis 2004, le recensement permet de mieux prendre en compte les actifs ayant un emploi, même occasionnel ou de courte durée, et qui sont par ailleurs étudiants, retraités ou chômeurs. Ce changement peut avoir une incidence sur la répartition des actifs ayant un emploi selon leur statut professionnel.

Les salariés du privé sont regroupés avec ceux de la fonction publique. La distinction était parfois devenue difficile notamment du fait des changements de statut de certaines entreprises publiques.

Depuis 2004, avec le recensement rénové, la formulation des questions concernant les aides familiaux a changé : il n'y a plus de référence explicite à "l'aide familial" mais une question générique sur les personnes aidant une autre personne sans être rémunéré. Cela contribue à amplifier la forte baisse de l'effectif de cette catégorie.

Temps partiel / temps complet

La répartition des actifs ayant un emploi selon qu'ils occupent leur emploi principal à temps partiel ou à temps complet est réalisée sur la base de la déclaration des personnes concernées.

Remarque(s)

Depuis 2004, le recensement permet de mieux prendre en compte les actifs ayant un emploi, même occasionnel ou de courte durée, et qui sont par ailleurs étudiants, retraités ou chômeurs. Ce changement peut avoir une incidence sur la répartition des actifs ayant un emploi selon leur temps de travail.

Mode d'utilisation des données

Pour toute zone géographique pour laquelle le tableau est disponible, les données affichées peuvent être exportées en format Excel afin de réaliser des calculs simples (pourcentages, agrégations de modalités), ou en vue d'une impression.

Pour obtenir les données du tableau sur un ensemble personnalisé de communes, utilisez les bases de tableaux détaillés accessibles à partir du menu "Bases de données".

Conseils d'utilisation

Les tableaux détaillés rassemblent les résultats essentiels pour un thème donné et une zone géographique d'au moins 2 000 habitants.

Les effectifs supérieurs à 500 peuvent normalement être utilisés en toute confiance. Les effectifs inférieurs à 200, et particulièrement ceux inférieurs à 50, doivent être maniés avec précaution car ils peuvent ne pas être significatifs.

Pour plus d'information méthodologique, consulter les fiches "Conseils pour l'utilisation des résultats du recensement" du menu "Documentation et géographie", rubrique "Comprendre les concepts". Ces fiches présentent les caractéristiques nouvelles du recensement de la population et traitent de leurs conséquences sur l'utilisation des données. Elles précisent, en particulier, les changements affectant les principales variables statistiques et leur comparabilité avec les recensements précédents.

Source

Le recensement de la population permet de connaître la population de la France, dans sa diversité et son évolution. Il fournit des statistiques sur les habitants et les logements, leur nombre ainsi que leurs caractéristiques : répartition par sexe et âge, professions exercées, conditions de logement, modes de transport, déplacements domicile-travail ou domicile-études, etc.

Aujourd'hui la société évolue rapidement et pour mieux comprendre ses mouvements, le recensement a changé de rythme : grâce à cette nouvelle méthode, des informations régulières et récentes sont produites chaque année. Ce recensement rénové succède aux recensements généraux de la population dont 1999 aura été la dernière édition. Le recensement repose désormais sur une collecte d'information annuelle, concernant successivement tous les territoires communaux au cours d'une période de cinq ans. Les communes de moins de 10 000 habitants réalisent

une enquête de recensement portant sur toute la population, à raison d'une commune sur cinq chaque année. Les communes de 10 000 habitants ou plus, réalisent tous les ans une enquête par sondage auprès d'un échantillon d'adresses représentant 8 % de leurs logements. En cumulant cinq enquêtes, l'ensemble des habitants des communes de moins de 10 000 habitants et 40 % environ de la population des communes de 10 000 habitants ou plus sont pris en compte. Les informations ainsi collectées sont ramenées à une même date pour toutes les communes afin d'assurer l'égalité de traitement entre elles et d'obtenir une bonne fiabilité des données.

Les cinq premières enquêtes de recensement ont été réalisées de 2004 à 2008. Ainsi, à partir de fin 2008, il a été possible d'élaborer puis de diffuser les résultats complets du recensement millésimé 2006, date du milieu de la période. Depuis lors et chaque année, les résultats de recensement sont produits à partir des cinq enquêtes annuelles les plus récentes : abandon des informations issues de l'enquête la plus ancienne et prise en compte de l'enquête nouvelle.

Le nouveau recensement de la population fait l'objet, comme les anciens recensements généraux, d'une exploitation statistique réalisée en deux temps : une exploitation principale et une exploitation complémentaire. L'exploitation principale porte sur l'ensemble des bulletins collectés mais pas sur l'ensemble des variables. L'exploitation complémentaire fournit, en plus, des résultats sur les professions et catégories socioprofessionnelles, les secteurs d'activité économique et la structure familiale des ménages. Pour les communes de moins de 10 000 habitants, elle porte sur un quart des ménages. Pour les communes de 10 000 habitants ou plus, l'exploitation complémentaire porte sur l'ensemble des bulletins collectés auprès des ménages, soit environ 40 %. Pour toutes les communes, l'exploitation complémentaire porte également sur un individu des communautés sur quatre.

Jusqu'en 1999, la première étape d'exploitation du recensement consistait en un comptage des bulletins appelé "dénombrement". Cette étape est désormais intégrée à l'exploitation statistique.